



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 18121

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la rétinopathie diabétique. En effet, cette affection oculaire particulièrement grave touche un nombre croissant de Français. Or, les efforts de prévention et de dépistage à grande échelle sont particulièrement faibles à ce jour, surtout lorsque le diabète gagne malheureusement de plus en plus de terrain en France. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre à ce propos.

Texte de la réponse

L'augmentation des rétinopathies diabétiques est liée à la fréquence accrue du diabète de type 2. La prévention de cette grave complication passe par une prise en charge adaptée du diabétique dès que sa pathologie est dépistée afin d'équilibrer sa maladie. Pour améliorer ce suivi et prévenir les complications, des recommandations ont été publiées par l'ANAES en 1999, qui préconise un certain nombre de mesures concernant la surveillance de l'équilibre glycémique, mais aussi la prévention des complications vasculaires (arrêt du tabac, surveillance régulière de la tension artérielle et électrocardiogramme une fois par an) ainsi qu'un examen ophtalmologique annuel. Le programme d'échanges confraternels de la CNAMTS (médecins conseils, médecins généralistes) lors d'une mise en ALD d'un patient pour diabète vise à aider les médecins généralistes dans leur action auprès des malades par une meilleure prise en compte de ces recommandations. Le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2, en cours de réalisation, concourt à la prévention des rétinopathies par ses différentes actions concernant notamment la prévention, le dépistage, la qualité et l'organisation des soins, et l'éducation thérapeutique. Enfin, le rapport d'objectifs annexé au projet de loi de santé publique, qui va être présenté au Parlement, met l'accent sur la prévention et la prise en charge des complications du diabète.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18121

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3654

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5885